

Réserves du Brésil

Le Gouvernement du Brésil a autorisé le Président de sa Délégation à la Première Conférence Interaméricaine de Radio-Communications à signer "ad referendum" les Accords internationaux que cette Conférence vient d'adopter, sous la réserve suivante: le Gouvernement du Brésil ne confirmera ces Accords que si leurs dispositions ne sont pas en désaccord avec l'Accord sud-américain de Rio de Janeiro, avec son Règlement intérieur, avec tout autre engagement international déjà contracté par le Gouvernement brésilien.

LA HAVANE, 13 décembre 1937.

Brésil:

Le Délégué du Brésil signe "ad referendum" avec les réserves indiquées ci-dessus.

JOSÉ ROBERTO DE MACEDO-SOARES.

Canada:

LAURENT BEAUDRY.

C. P. EDWARDS.

Colombie:

JORGE SOTO DEL CORRAL.

RICARDO GUTIERREZ LEE Y RIVERO.

Cuba:

WIFREDO ALBANÉS Y PEÑA.

ANDRÉS ASENSIO Y CARRASCO.

NICOLÁS GONZÁLEZ DE MENDOZA Y DE LA TORRE.

ALFONSO HERNÁNDEZ CATÁ Y GALT.

Chili:

EMILIO EDWARDS BELLO.

République Dominicaine:

ROBERTO DESPRADEL.

MÁXIMO LOVATÓN P.

Etats-Unis d'Amérique:

T. A. M. CRAVEN.

Guatemala:

ARTURO CÓBAR L.

Haïti:

JUSTIN BARAU.

Mexique:

IGNACIO GALINDO.

SALVADOR TAYABAS.

FERNANDO SANCHEZ AYALA.

RUBÉN FUENTES.

Nicaragua:

GUILLERMO ARGUEDAS.

Panama:

ERNESTO B. FÁBREGA.

Pérou:

CARLOS A. TUDELA.

Uruguay:

CÉSAR GORRI.

Venezuela:

ALBERTO SMITH